

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - EXTENSION NIORT TECH – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - EXTENSION NIORT TECH – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2022049 attribué au groupement : Agence VICTOR Architecte-Architecte mandataire (79) / CREA'TURE Architecte-Architecte Associé (86) / TECH'LIGNE-Architecte d'intérieur (79) / SCAPE-Paysagiste (79) / CCE Associés-Economiste (79) / ATES-BE Structure (79) / ODETEC-BE Fluides (33) / GANTHA-BE Acoustique (86) / ETAMINE-BE Environnement (69) dans le cadre de l'opération Extension Niort Tech ;

Vu l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre approuvé par délibération C30-05-2023 en date du 09/05/2023 et fixant le montant de la rémunération définitive à l'issu de l'APD à 970 750,00 € HT (missions de bases) soit un montant global de 1 120 977,81 € HT (y compris missions complémentaires) ;

Vu le Code de la commande publique et plus précisément son article R.2194-7 qui dispose qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles ;

Considérant d'une part, la survenue d'un aléa en cours de travaux de démolitions sur un mur mitoyen qui a conduit à l'augmentation des surfaces des espaces extérieurs de Niort Tech ; cette augmentation nécessitant des études complémentaires d'aménagement, des études complémentaires structurelles et un suivi complémentaire des travaux ;

Considérant qu'afin de répondre au mieux aux futurs besoins des utilisateurs de Niort Tech, certains aménagements intérieurs ont été modifiés par rapport au projet initial, nécessitant également des études complémentaires ;

Considérant d'autre part, la décision par la Communauté d'Agglomération de ne pas réaliser les travaux de la Creative house (bâtiment J) dans le cadre du projet Niort Tech pour motif d'intérêt général, la mission suivi de travaux pour ce bâtiment ne sera pas réalisée. Cependant des études complémentaires et un suivi de travaux associés ont été nécessaires afin de créer un jardin privatif à ce bâtiment J.

Compte tenu de l'impact de ces modifications sur les missions de maîtrise d'œuvre, un avenant n°2 pour une rémunération complémentaire de 5 622,50€ HT est nécessaire, portant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre de 970 750,00€ HT à 976 372,50€ HT, hors missions complémentaires, soit une augmentation de 0,58%.

Le montant total, missions complémentaires comprises, du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 1 126 600,31 € HT soit 0,50 %.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué